



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des personnels enseignants
DPE

Affaire suivie par :
Frédérique RUFAS
Mél : dpe@ac-toulouse.fr

Claire MORAS
Mél : claire.moras@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

BILAN DU MOUVEMENT 2023

Personnels enseignants,
d'éducation
et psychologues de l'éducation nationale

I/ LES ENJEUX DU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE

- **La couverture des postes vacants (hors SPEA)**

Avant mouvement, 1092 postes étaient déclarés vacants (938 en 2022) soit une augmentation de 154 postes par rapport à l'année précédente.

=> [Postes vacants offerts au mouvement en annexe 1](#)

Pour information, 75 postes définitifs ont été neutralisés avant mouvement pour les berceaux de stagiaires. (106 en 2022).

A l'issue du mouvement, le nombre de postes restés vacants s'élève à 325 soit une augmentation de 67 postes par rapport à l'année précédente.

=> [Etat des postes vacants après mouvement en annexe 2](#)

Comparaison des PV après mouvement sur les 4 dernières années :

	2020	2021	2022	2023
TOTAL POM	1 025	859	938	1 092
PV - Disciplines Générales	95	97	104	129
PV - Disciplines Professionnelles	66	69	78	105
PV - Education	13	15	21	30
PV - Psychologue de l'EN	31	44	55	61
TOTAL PV après mouvement	205	225	258	325

A l'identique des mouvements précédents, on constate un nombre important de postes vacants à l'issue du mouvement :

- en technologie (25)
- en économie et gestion (60) et plus particulièrement en option marketing (26),
- en lettres-histoire (23),
- sur le corps des psychologues de l'éducation nationale (61),
- sur le corps des CPE (30).

Taux de couverture des postes offerts au mouvement :

2020	2021	2022	2023
80%	73.80%	72.49%	70.24%

L'augmentation du nombre des postes offerts au mouvement dans les disciplines déficitaires entraîne nécessairement une augmentation des postes vacants à l'issue du mouvement dans ces mêmes disciplines, ce qui explique la baisse du taux de couverture des postes.

Les postes vacants après mouvement – comparaison avec le poids de la discipline.

	PV hors SPEA après Mouvement 2023	Poids des disciplines en PP*	Proportion
Disciplines Générales	129	4774	2.70
Disciplines Professionnelles	105	1806	5.81
Education	30	495	6.06
Psychologue de l'EN	61	272	22.43
TOTAL	325	7347	4.42

* PP = Personne physique

Il est à noter qu'il y a 1 PV après mouvement en Anglais, 1 en sciences physiques et 15 en EPS, trois disciplines dans lesquelles il n'y avait jamais eu de PV après mouvement.

Cela explique l'augmentation du poids des disciplines générales par rapport à l'année dernière (709 en 2022) et la baisse du taux sur l'ensemble des disciplines (9.48% en 2022).

Le pourcentage des PV par rapport au poids de la discipline baisse donc dans les disciplines générales (15.23% en 2022) et également dans les disciplines professionnelles (6.07% en 2022) mais reste en hausse sur les corps des CPE (4.23% en 2022) et des PSYEN (20.22% en 2022).

- **Les participants au mouvement**

Répartition des participants volontaires et obligatoires :

	2020	2021	2022	2023
Participants volontaires	2 085	2 159	2 305	2 134
Participants obligatoires	713	739	763	590
TOTAL	2 798	2 898	3 068	2 724

La population susceptible de participer au mouvement intra-académique est de 15 713 personnes physiques soit un taux de participation au mouvement de 17.34% (17.86% en 2022).

Sur les 590 participants obligatoires, on retrouve :

- 50 mesures de carte scolaire (97 en 2022),

- 467 entrants (562 en 2022),

=> [Gestion prévisionnelle en annexe 3](#)

=> [Nombre d'entrants par discipline en annexe 4](#)

Répartition Hommes/Femmes :

	Total	Hommes	Femmes
Participants volontaires	2 134	671	1 463
Participants obligatoires	590	206	384
TOTAL	2724	877	1 847

Sur les 15 713 personnes physiques de l'académie, 64.09% sont des femmes et 35.91% des hommes.

On retrouve quasiment les mêmes proportions pour les candidats au mouvement 2023 : les femmes représentent 67.80% des demandeurs et les hommes, 32.20%.

- **Les personnels mutés**

Taux de mutation :

	Nombre de participants	Nombre de mutés	Taux de mutation
2020	2 798	1 293	46.21
2021	2 898	1 328	45.82
2022	3 068	1 410	45.96
2023	2 724	1 341	49.23

Le nombre de participants au mouvement ayant fortement baissé cette année, et le nombre de postes offerts au mouvement étant en hausse, le taux de mutation a pris plus de 3 points par rapport à l'année dernière.

Rang de mutation :

	Participants obligatoires	Participants volontaires	Total Mutés	% par rapport au total des mutés	% par rapport aux total des demandes
1 - vœux 0-5	281	554	835	62,27	30,65
2 - vœux 6-10	88	104	192	14,32	7,05
3 - vœux 11-15	63	46	109	8,13	4,00
4 - vœux 16-20	36	20	56	4,18	2,06
5 - vœux > 20	57	25	82	6,11	3,01
6 - Mutés en extension en Etabl.	36	1	37	2,76	1,36
7 - Mutés en extension en ZR	29	1	30	2,24	1,10
TOTAL	590	751	1341		

62.27% des mutés sont satisfaits sur un vœu de rang inférieur ou égal à 5 soit presque un tiers des participants au mouvement.

Les personnels mutés en extension :

	Nombre de mutés au total	Mutés en extension	% par rapport aux mutés	% par rapport aux participants obligatoires
2020	1293	109	8.43	15.29
2021	1328	116	8.73	15.70
2022	1410	103	7.30	13.50
2023	1 341	67	5	11.36

Le pourcentage du nombre de mutés en extension baisse de plus de 2 points.

Répartition Poste fixe/Zone de remplacement :

	Total mutés	En établissement	% mutés en établissement	Sur Zone de Remplacement	% mutés sur Zone de Remplacement
2020	1 293	1 067	82.52	226	17.48
2021	1 328	1 087	82.04	241	18.15
2022	1 410	1 164	82.55	246	17.45
2023	1 341	1 272	94.85	69	5.15

L'augmentation du pourcentage de mutés en établissement s'explique par la hausse du nombre de poste offert au mouvement et la baisse du nombre de participants obligatoires.

=> [Détail des participants et des mutés par discipline en annexe 5](#)

II/ LE DEVELOPPEMENT DES POSTES SPECIFIQUES ACADEMIQUES

- **La couverture des postes SPEA**

1282 postes SPEA sont implantés sur l'académie au 01/09/2023 (1252 en 2022) dont 219 sont vacants (196 en 2022).

A l'issue du mouvement, ce sont 132 postes qui restent vacants après mouvement soit un taux de couverture des postes vacants de 39.73 %.

Le taux de couverture de l'ensemble des postes SPEA de l'académie est lui de 89.70%.

Plus précisément, sur les 219 postes SPEA qui ont été offerts au mouvement, 145 étaient des postes enseignants du 2nd degré à pourvoir par le biais du mouvement intra (139 en 2022), les autres postes relevant du 1^{er} degré et/ou de procédures gérées hors SAIM.

A l'issue du mouvement, sur ces 145 postes, 72 restent vacants (67 en 2022) soit un taux de couverture des postes vacants du 2nd degré de 50.34% (51.80% en 2022)

=> [Etat des SPEA vacants après mouvement en annexe 6](#)

- **Les candidatures**

Répartition par avis :

	Candidats	Demandes formulées	Avis très favorable	Avis favorable	Avis défavorable	Sans avis
2020	202	511	166	220	125	
2021	231	523	201	209	112	
2022	270	536	160	117	106	153
2023	263	510	133	90	80	207

207 demandes sont "Sans avis". Ils concernent des candidatures sur des postes non vacants, non susceptibles de l'être ou sur des candidats qui n'ont fourni aucun dossier, sachant que certains avis défavorables concernent également des candidatures sans dossier.

Sur les 510 demandes, 302 sont formulées par des femmes soit 59.22%.

Au total nous avons 223 avis positifs dont 124 concernent des femmes soit 55.60%.

Le taux d'avis positif est de 43.73% (51.68% en 2022).

III/ LES PROCEDURES DE CLASSEMENT DES CANDIDATURES AU BAREME

① Demandes liées à la situation familiale

- **Le rapprochement de conjoint**

Le taux de mutation en rapprochement de conjoint (RC)

	Participants au mouvement	Demandes de RC	%	Mutations obtenues	Taux de mutation
2020	2 798	1 336	47,74	763	57,11%
2021	2 898	1 873	64,63	957	51,09%
2022	3 068	1 459	47,55	824	56,48 %
2023	2 724	1 222	44,86	717	58,67 %

Le pourcentage de demande de RC est en baisse, le taux de mutation des agents en RC est quant à lui en hausse.

La situation des enseignants en demande de RC :

	Demandeurs	Mutés dans le DPT ou la ZR correspondante	Mutés dans un autre DPT ou sur une autre ZR	Non mutés
Affectés en poste fixe sur le DPT du RC	359	155	8	196
Affectés en ZR sur DPT du RC	251	87	5	159
Affectés sur un autre DPT ou ZR du RC	612	352	110	150
TOTAL	1 222	594	123	505

48,61% des agents demandeurs du RC obtiennent une mutation dans le département du conjoint ou la zone de remplacement correspondante (47.63% en 2022).

Comparaison sur les 4 dernières années des mutations obtenues par les agents avec séparation :

	2020	2021	2022	2023
Total des demandeurs affectés sur un autre DPT ou ZR du RC	745	933	780	612
Mutés dans le DPT du RC ou la ZR correspondante	363	449	468	352
Mutés dans un autre DPT ou sur une autre ZR du RC	172	223	122	110

Non mutés	210	261	190	150
-----------	-----	-----	-----	-----

50.08 % des demandeurs du RC sont séparés de leur conjoint (53.46% en 2022), ce qui correspond à 22.47 % des participants au mouvement (25.42% en 2022).

57.52 % obtiennent une mutation dans le département du conjoint ou la zone de remplacement correspondante (60% en 2022), 24.51 % restent non mutés (24.36% en 2022).

=> [Détail par département en annexe 7](#)

- **Les autres bonifications**

En complément, les services académiques ont validé :

- 94 demandes de rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe (119 en 2022); 57 ont obtenu satisfaction (64 en 2022),

- Comme l'année dernière, nous avons eu 12 demandes au titre d'une situation de parent isolé (dont 2 hommes) ; 7 ont obtenu satisfaction (6 en 2022),

Les 5 enseignants non mutés (uniquement des femmes) n'ont pas formulé de demande d'affectation dérogatoire.

- 16 demandes de mutations simultanées entre conjoints soit 32 agents.

② Demandes liées à la situation de handicap

Pour rappel, une bonification de 100 points est attribuée à tout agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi sur tous les vœux larges formulés.

Les dossiers classés « Prioritaires », après avis du MCTR, donnent lieu à une bonification de 1000 points sur vœux larges.

Pour les agents ne relevant pas d'une RQTH, une bonification de 500 points pour les situations médicales graves est attribuée après avis du MCTR, toujours sur vœux larges.

Comparaison sur les 4 dernières années :

	2020	2021	2022	2023
Nombre de demandes	233	259	289	265
Aucune bonification	83	79	78	84
Bonification de 100 points	59	73	90	84
Bonification de 1000 points	62	73	82	78
Bonification de 500 points	29	34	39	19

Le nombre de demande a baissé cette année avec 24 demandes de moins par rapport au mouvement 2022.

Au mouvement inter 38 agents sont arrivés avec une bonification de 1000 points au titre du handicap et 1 agent avec une bonification de 500 points pour situation médicale grave.

34 d'entre eux ont déposé un dossier à l'intra :

- 3 n'ont obtenu aucune bonification,
- 7 n'ont eu que la bonification de 100 points au titre de la RQTH,
- 1 a obtenu la bonification de 500 points pour une situation médicale grave,
- 23 ont obtenu la bonification handicap de 1000 points à l'intra.

Au total 97 avis prioritaires ont été donnés dont 78 au titre du handicap et 19 au titre d'une situation médicale grave, le taux de satisfaction est de 36.60% au mouvement 2023 (41.87% en 2022).

Répartition des différentes bonifications :

	Effectif TOTAL	Aucune bonification	Bonification de 100 points	Bonification De 1000 pts	Bonification de 500 pts
Titulaire d'un poste définitif	182	53	59	57	13
Titulaire d'une ZR	36	14	11	7	4
Entrant	47	7	14	23	3

Dans les 47 entrants, on retrouve nos 34 entrants au mouvement inter arrivés avec une bonification de 1000 points. Les autres entrants sont arrivés au mouvement inter soit sans bonification, soit avec les 100 points RQTH ou sont des agents déjà titulaires de l'académie en réintégration (après dispo ou CLD).

③ Réaffectation suite à une suppression de poste

Comparatif des réaffectations après MCS sur les 4 dernières années :

	Nombre de MCS	Mutés sur vœux personnels	Mutés sur vœux bonifiés ou Ext.
2020	108	17	91
2021	112	33	79
2022	96	24	72
2023	50	22	28

Au mouvement 2023, 50 agents sont touchés par une MCS soit 46 de moins qu'en 2022 :

- 22 enseignants en MCS sont mutés sur un voeu personnel soit 44% (25% en 2022) :
 - 11 sur la même commune,
 - 11 sur une autre commune du département,
 - aucun dans un autre département.
- 28 enseignant en MCS sont mutés sur un voeu bonifié :
 - 2 sur la ZRA, RAD dans leur établissement d'origine, en chinois et génie chimique,
 - 13 sur la même commune dont 11 sur le même type d'établissement,
 - 10 sur une autre commune du département :
 - 1 à moins de 10 km,
 - 7 entre 10 et 30 km,
 - 2 à plus de 30 km (maximum 71 km).
 - 3 dans un autre département (Ces 3 agents n'ont pas formulé le voeu ZRD correspondant à leur département) :
 - 1 à 51 km en espagnol (mais depuis => MAD au 01/09/2023 au CNED),
 - 1 à 84 km, un PLP en arts appliqués (mais depuis => Démission au 01/07/23 : Rupture conventionnelle),
 - 1 à 126 km en chinois (cette affectation correspond à son v1 ETB).

=> [Détail des réaffectations en annexe 8](#)

Les vœux formulés :

⇒ 10 enseignants en MCS ont formulé un vœu ZRD ou ZRA bonifié ; 2 ont muté sur ce vœu.

⇒ 10 enseignants en MCS ont formulé un vœu GEO bonifié ; 3 ont muté sur ce vœu.

④ Bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnel

Mutation des enseignants ayant plus ou moins de 5 ans d'ancienneté de poste :

Titulaires d'un poste en établissement

	Effectifs	demandes	Mutés
<= 5a	11095	1345	483
> 5a	4172	169	83
Total	15267	1514	566

Dont titulaires d'un poste en établissement REP

	Effectifs	demandes	Mutés
<= 5a	375	87	36
> 5a	95	7	2
Total	470	94	38

Dont titulaires d'un poste en établissement REP Plus

	Effectifs	demandes	Mutés
<= 5a	107	10	7
> 5a	8	0	0
Total	115	10	7

⑤ Bonification liée au caractère répété de la demande

11 demandes ont obtenu une bonification au titre du vœu préférentiel réparties comme suit :

- 9 au titre de la 2^{ème} demande,
- 1 au titre de la 3^{ème} demande,
- 1 au titre de la 10^{ème} demande.

2 agents ont obtenu satisfaction au mouvement 2023.

© Valorisation académique de situations particulières au regard des orientations nationales

• Les agrégés

Résultat des mutations :

	Participants agrégés	Agrégés mutés	Mutés en LYC/SGT	Mutés en LP/SEP	Mutés en CLG	Mutés sur ZR
2020	NC	117	64	-	27	26
2021	314	133	79	1	18	35
2022	390	176	105	-	40	31
2023	349	157	116	2	36	3

Le taux de mutation des agrégés est quasiment identique à celui de l'année dernière soit 44.99% (45.13% en 2022). Par contre, le pourcentage des agrégés mutés en lycée par rapport au total des agrégés mutés est en forte augmentation, 73.89% (59.66% en 2022)

=> [Détail des participants et des mutés par discipline en annexe 9](#)

Type des vœux formulés et poste d'origine :

Nombre total de vœu émis	2 654		Demandes	349	
Nombre de vœu ETB de type LYC/SGT et vœu large typé LYC (codé 1)	1 593	60.02%	Poste d'origine en LYC/SGT	169	48.42%
Nombre de vœu ETB de type LP/SEP	8	0.30%	Poste d'origine en LP/SEP	2	0.57%
Nombre de vœu ETB de type CLG et vœu large typé CLG (codé 4)	191	7.19%	Poste d'origine en CLG	91	26.07%
Nombre de vœu large tout type (codé *)	737	27.77%	Poste d'origine en ZR	76	21.78%
Nombre de vœu en ZR	86	3.24%	Autres (privé, sup, ATP...)	8	2.29%

Poids des agrégés en activité affectés en lycée :

	Total Agrégés	affectés en LYC/SGT	% agrégés en lycée	Affectés en LP/SEP (SPEA et Agr.d'EPS)	affectés en CLG	Affectés en ZR	Affectés sur autre (CFA-CNED-ADM)
2020	2 148	1 628	75.79	13	444	58	5
2021	2 324	1 766	75.99	13	462	79	4
2022	2 353	1 771	75.26	15	492	69	6
2023	2 357	1 812	76.88	14	480	46	5

Le nombre d'agrégés affectés en lycée ne cesse d'augmenter. Le poids des agrégés affectés en lycée par rapport à l'effectif total du corps est également en hausse cette année

=> [Répartition par type d'établissement en annexe 9](#)

L'augmentation du taux des agrégés mutés en lycée et celle du taux d'agrégés affectés en lycée sont en partie liées à l'augmentation du nombre des postes offerts en lycée, 348 soit 80 de plus que l'année précédente (268 en 2022).

- **La stabilisation des TZR**

Taux de mutation des TZR :

	2021	2022	2023
Potentiel TZR N-1	1 048	1 096	1 064
Participants au mouvement	679	696	647
Taux de participation	64.79%	63.50%	60.81%
Nombre de mutés	146	174	210
Taux de mutation	21.50%	25%	32.46%
Potentiel TZR après mouvement	1 096	1 064	814

Les vœux formulés :

⇒ 69 TZR ont formulé le vœu « tout poste dans le département » permettant de bénéficier de la bonification de stabilisation (70 en 2022) soit 10.66% (10.06% en 2022). 35 d'entre eux ont effectivement muté sur vœu « département » bonifié (15 en 2022), soit un taux de mutation de 50.72% pour les TZR bénéficiant des points de stabilisation (21,43% en 2022).
Le taux de mutation des TZR n'ayant pas formulé le vœu DPT bonifié est de 30.28%

⇒ 291 TZR ont formulé au moins un vœu GEO (326 en 2022) soit 44.98% (46.84% en 2022). 39 d'entre eux ont effectivement muté sur un vœu GEO (28 en 2022) soit un taux de mutation de 13.40% (8.59 % en 2022).

Pour comparaison, sur l'ensemble des 2 724 participants au mouvement, 852 ont formulé au moins un vœu GEO (972 en 2022) soit 31.28% (31.68% en 2022) et 130 ont muté sur un vœu GEO (113 en 2022) soit un taux de mutation de 15.26% pour les agents ayant formulé un vœu GEO (11.63%).

⑦ Les affectations en établissements REP+

La procédure spécifique de recrutement pour les REP+ mise en place à la rentrée scolaire 2016, reposant sur le recueil du volontariat et une analyse des candidatures par les corps d'inspection, a été allégée au mouvement 2022. L'avis des corps d'inspection n'est plus requis.

87 participants ont formulés des vœux sur un ou plusieurs REP+ (102 en 2022), 10 ont obtenu satisfaction (7 en 2022).

Répartition par établissements :

Nom établissement	Nb de demandes
CLG GEORGE SAND TOULOUSE	55
CLG ROSA PARKS TOULOUSE	54
SEGPA CLG ROSA PARKS TOULOUSE	5
CLG STENDHAL TOULOUSE	59
SEGPA CLG STENDHAL TOULOUSE	1
TOTAL	174

IV/ LA PHASE D'AJUSTEMENT

- **Les demandes d'affectation dérogatoire**

Répartition par corps :

	2020		2021		2022		2023	
	Demandées	Accordées	Demandées	Accordées	Demandées	Accordées	Demandées	accordées
Ens. général	107	48	101	44	107	39	84	31
Ens. Pro.	27	18	37	25	32	22	26	15
CPE	10	6	13	6	9	4	14	4
PSYEN	2	0	0	0	5	1	4	1
TOTAL	146	72	151	75	153	66	128	51

Le pourcentage des demandes d'affectation dérogatoire accordées est de 39,84% (43,14% en 2022).

5 avis médicaux ont été demandés au médecin conseiller technique du recteur, 4 avis favorables ont été accordés.

V/ L'ACADEMIE OFFRE A SES PERSONNELS LA POSSIBILITE DE PARCOURS DIVERSIFIES

• Enseignants en changement de discipline

8 enseignants étaient en changement de discipline pendant l'année 2022-2023 :

- 4 enseignants ont reçu un avis favorable pour la validation du changement de discipline au 01/09/2023 et ont participé au mouvement intra-académique 2023,
- 4 enseignants ont renoncé et ont réintégré leur discipline d'origine au 01/09/2023.

11 nouvelles demandes pour entrer dans le dispositif au 01/09/2023 :

- 5 enseignants ont reçu un avis favorable et sont affectés à titre provisoire dans la nouvelle discipline pour l'année scolaire 2022-2023,
- 6 enseignants ont reçu un avis défavorable des corps d'inspection.

=> [Détail des disciplines d'origine et d'accueil en annexe 10](#)

• Fonctionnaire de catégorie A en détachement dans un corps enseignant

Les 20 enseignants ayant été intégrés au 01/09/2022 ont participé au mouvement intra 2023 et obtenu une affectation définitive.

45 enseignants bénéficiaient d'un détachement pendant l'année 2022-2023 (39 en 2021-2022):

- 23 enseignants ont été intégrés au 1^{er} septembre 2023 et participeront au mouvement intra-académique 2024,
- 5 enseignants ont renoncé et ont réintégré leur corps d'origine,
- 17 enseignants sont maintenus en détachement pour 2023-2024.

116 nouvelles demandes pour un détachement au 01/09/2023 (50 en 2021-2022):

- 38 demandes ont reçu un avis favorable, les agents sont affectés à titre provisoire dans leur nouveau corps pour l'année scolaire 2023-2024,
- 59 demandes ont reçu un avis défavorable des inspecteurs dont 1 qui avait un avis défavorable du DSDEN,
- 12 demandes ont reçu un avis défavorable de la DGRH du ministère (conditions non remplies, dossiers incomplets,
- 7 demandes annulées.

=> [Détail des corps d'origine et d'accueil en annexe 11](#)

3 enseignants du 2nd degré ont obtenu un détachement dans le corps des professeurs des écoles au 01/09/2023 (3 au 01/09/2022).

• Autres niveaux ou disciplines d'enseignement

A la rentrée 2023, 45 enseignants agrégés ou certifiés enseignent en LP (47 en 2022) répartis comme suit :

- 20 soit 44.44% sur des postes définitifs (48.94% en 2022),
- 12 soit 26.67% en complément de service (27.66% en 2022),
- 13 soit 28.89% sur des BMP (23.40% en 2022).

=> [Détail par discipline en annexe 12](#)

A l'inverse, 160 professeurs en lycée professionnel enseignent en collège ou lycée (161 en 2022) répartis ainsi :

- 43 soit 26.88% sur des postes définitifs (26.71% en 2022),
- 84 soit 52.50% en complément de service (57.76% en 2022),
- 33 soit 20.62% sur des BMP (15.53% en 2022).

=> [Détail par discipline en annexe 13](#)

- **Les lauréats de concours**

Nous avons affecté dans l'académie 456 stagiaires (505 en 2022).

La répartition est la suivante :

- Stagiaires à mi-temps : 150 (227 en 2022)
- Stagiaires à temps plein : 252 (177 en 2022)
- Stagiaires en changement de discipline, même corps : 1 (1 en 2022),
- Stagiaires maintenus sur leur poste : 51 dont 2 TZR (48 en 2022)
- Stagiaires dans l'enseignement supérieur, privé ou au ministère de l'agriculture : 2 (2 en 2022)
- Stagiaires en CPGE : 0 (2 en 2022)

On relève également l'affectation de 20 stagiaires en prolongation (34 en 2022) et 28 en renouvellement de stage (32 en 2022)

=> [Détail par discipline en annexe 14](#)

- **Les étudiants alternants**

A cette rentrée nous avons enregistré 156 candidatures (244 en 2022), 81 ont été affectées (134 en 2022) soit 51.92% (54.92% en 2022).

Sur les 75 non retenus, 29 ont eu un avis défavorable de l'INSPE ou des inspecteurs.

=> [Détail de la procédure de recrutement des alternants en annexe 15](#)

VI/ LES SERVICES ACADEMIQUES ACCOMPAGNENT LEURS PERSONNELS DANS LEUR DEMARCHE DE MOBILITE

- **En amont des processus de mobilité**

Les personnels sont destinataires d'informations sur les différents processus de mobilité via le site académique.

Dès le 6 mars 2023, la circulaire académique "Mutations 2023" a été adressée à tous les établissements et déposée sur notre site afin d'informer les personnels sur les modalités et calendriers pour candidater.

- **Pendant le processus de mobilité**

Outre, le site académique qui disposait d'informations générales sur le mouvement intra-académique (flyers, barres d'entrées départementales ou en zone de remplacement, les postes offerts au mouvement, les postes SPEA, la procédure d'extension,...), la cellule « info-mobilité » a renseigné les personnels à partir de l'affichage des résultats de l'INTER jusqu'à la date limite de retour des confirmations de mutation.

☞ Cellule info mobilité du 6 mars au 7 avril 2023 soit 1 mois.

Conformément au calendrier affiché, les participants ont pu ensuite consulter le barème retenu au vu des pièces justificatives fournies.

Concomitamment à l'ouverture de la consultation du barème retenu par les services académiques, les participants ont tous été destinataires d'un SMS afin de les inviter à vérifier, compléter ou rectifier si nécessaires l'évaluation de leur situation.

- **Après le processus de mobilité**

A compter du 5 mai 2023, date de l'affichage des barèmes, il y a eu 17 jours d'échanges avec les participants avant le lancement de l'algorithme et contrôle du résultat par le service.

Le résultat du mouvement intra-académique a été affiché dès le 12 juin 2023 afin de permettre aux candidats de prendre contact avec leurs établissements d'affectation.

Dans le même temps, ont été adressés à l'ensemble des participants au mouvement, un SMS et deux messages sur lprof, précisant les modalités d'affectation qui résultent d'un traitement algorithmique ainsi que les voies et délais de recours.

Depuis le mouvement 2020, les agents qui souhaitent formuler un recours doivent saisir l'administration par le biais de l'application COLIBRIS en mandatant, s'ils le souhaitent, une organisation syndicale pour les représenter.

Sur les 2 724 participants au mouvement, 159 demandes via COLIBRIS ont été traitées (177 en 2022), soit 5.84% des participants (5.77% en 2021) dont 109 pour lesquelles une organisation syndicale était mandatée (129 en 2022) soit 68.55% (72.88% en 2022).

Cette année 16 révisions d'affectation ont été accordées (24 en 2022) soit 0.59% des participants (0.78% en 2022) :

- 2 recours accordés suite à des erreurs de barème,
- 1 recours accordé suite à une erreur liée à la gestion des moyens,
- 3 révisions d'affectation accordées suite à des avis favorables sur SPEA (1 pb d'affichage lié à l'étab. Pôle Rive Garonne, 1 pb d'étiquetage du SPEA, 1 révision sur un meilleur rang de vœu)
- 1 révision d'affectation accordée sur un support stagiaire resté vacant,
- 1 révision d'affectation accordée suite à la mutation sur un vœu ZRA d'un agent déjà TZR,
- 3 permutations accordées dans le cadre d'une ventilation après phase 3 (6 révisions d'affectation),
- 1 recours accordé d'un agent auto-caché (2 révisions d'affectation).